

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT et le 23 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 FEVRIER 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (à partir de 19h30) - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (à partir de 19h30 - présente pour la délibération n°10)
 Mme France POUDEX donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : IMPLANTATIONS D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés, un enjeu prioritaire, pour mener à bien sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable.

Le SYDEC, lors de son assemblée générale du 11 juin 2015, a présenté à ses membres son schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge (IRVE), auquel la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a adhéré par délibération en date du 29 juin 2016.

Cette adhésion s'est faite en deux temps. Tout d'abord, la communauté d'agglomération du Grand Dax a pris la compétence « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides » par délibération en date du 24 février 2016.

Puis, le Grand Dax a transféré cette compétence par délibération du 29 juin 2016, actant le transfert de la compétence « Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques » du Grand Dax au SYDEC.

Le SYDEC a engagé un programme de déploiement de 89 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et ce, à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur susvisé.

L'étude réalisée par le SYDEC a fait ressortir la commune de Dax comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur le domaine public de ladite commune. En l'occurrence, il est envisagé d'installer 8 bornes IRVE sur le territoire de Dax et 13 sur le territoire communautaire.

Les emplacements potentiellement retenus sont les suivants :

- Place St Pierre
- Rue des Lazaristes
- Parking de la Tannerie
- Place Camille Bouvet
- Place de la Chalosse
- Place Joffre
- Centre hospitalier
- Centre aquatique (croisement rue Joseph de Laurens-Commandant d'Olce)

Le SYDEC exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de fourniture, de pose et de raccordement des IRVE. Le raccordement d'une IRVE peut nécessiter des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité avec ou sans participation de l'EPCI concerné, conformément aux règles financières du SYDEC.

Pour inscrire ces IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SYDEC et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité, pendant une durée de 2 ans minimum et pour 2h/jour.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la Ville de Dax, pendant une durée de 2 ans minimum et pour deux heures par jour.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170223-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Février 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».